

## Coordination lycéenne de Besançon - Mise à disposition d'une salle

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je viens de recevoir la coordination lycéenne de Besançon, c'est un sujet d'actualité, qui souhaitait s'adresser à vous. Je le fais en son nom puisque j'ai sous les yeux le texte qu'ils m'ont remis :

La coordination lycéenne s'adresse à vous Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux, Généraux, Régionaux et même Députés, de droite comme de gauche, ça nous concerne tous ici présents pour que soit acquis le principe d'une salle gratuite mise à sa disposition pour ses réunions.

«Bien que tout le monde parle d'une nécessaire concertation et reconnaisse la légitimité de nos revendications et inquiétudes, nous n'avons pas en effet jusqu'à ce jour pu obtenir des différents partenaires locaux responsables de l'Éducation, une salle pour que notre coordination puisse se réunir. C'est pourquoi nous sollicitons du Conseil Municipal Bisontin réuni ce soir qu'il accepte de mettre gratuitement à notre disposition une salle à l'Hôtel de Ville pour nos réunions».

J'ai donné tout de suite un accord de principe à cette demande mais est-ce à l'Hôtel de Ville ou ailleurs ? Pour plus amples informations, ils rencontreront demain l'Adjoint Jacques VUILLEMIN chargé des problèmes d'enseignement pour mettre au point cette mesure que vous adoptez je pense -il n'y a pas d'oppositions particulières, ni d'abstentions ? A l'unanimité ; je vous en remercie-.

Dont acte.